



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-trois, le 16 octobre le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation : 9 octobre 2023

Secrétaire de séance : Borne Caroline

Présents : Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Borne Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Elain Annie, Broussard Didier, Hemery Laëtitia, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Brisson Michel, Thomas Maryline, Durand Isabelle, Morice Sonia, Gascoin Manuella, Guiheneuf Anthony, Rouxel Olivier, Martin Estelle, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Fréhel Colette.

Procurations : Bachelier Stéphane à Guiheneuf Anthony, Allain Malika à Martin Estelle, Sarzaud Christian à Mogan Jean-Louis

Absent (e)(s) ou excusé (e)(s) : Morin Frédéric, Terrien Cassandre

| | |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 29 |
| Nombre de membres présents : | 24 |
| Nombre de procurations : | 3 |
| Nombre de votants : | 27 |

Objet : Affaires générales : Dénomination de voies
Secteur 30-31

Nomenclature : 3.5.9

Lors de sa séance en date du 19 octobre 2022, le Conseil municipal a acté le lancement d'une démarche d'adressage et de mise à jour de la « base adresses locales ». A cet effet, des groupes de travail ont été constitués avec pour missions d'inventorier les voies présentes sur la commune et d'identifier les dénominations et les numérotations à créer et à modifier.

Les dernières restitutions faites au cours de ces derniers mois permettent de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal les dénominations suivantes :

| |
|--|
| <p>Accusé de réception en préfecture 044-214400988-20231016-2023-068E-DE Date de télétransmission : 17/10/2023 Date de réception préfecture : 17/10/2023</p> |
|--|

Dénomination des voies proposées :

- **Impasse des Oliviers :**

Impasse des Oliviers, la voie privée située sur la parcelle YM235 et desservant les parcelles YM232, YM233, YM234 et YM25

- **Rue de la Herviais :**

Rue de la Herviais, la voie desservant les parcelles XA159 à XA135 et XA94 à XA136

- **Route du Parc Neuf :**

Route du Parc Neuf, la voie située entre la route départementale D2 et la Rue de la Templerie et desservant les parcelles YX8 à YX25 et YX11 à YX91

- **Chemin du Chabu :**

Chemin du Chabu, la voie située entre La Herviais et Perny et desservant les parcelles XA117 et XA140 et XA56 et XA16.

- **Impasse de la Boulais :**

Impasse de la Boulais, la voie située entre les lieux-dits Trélu et Le Forsdoff.

- **Impasse de Bel Air :**

Impasse de Bel Air, la voie desservant les parcelles XI18, XI19, XI78, XI76 et XI16

- **Route de la Belle Etoile :**

Route de la Belle Etoile, la voie desservant les parcelles XL2 à XL80 et XL57 à XL22

- **Chemin du Haut Pinly :**

Chemin du Haut Pinly, la voie desservant les parcelles YP204 à YS8 et YP6 à YS11

- **Route de Saint-Yves :**

Secteur du Gériais : Route de Saint-Yves, la voie desservant les parcelles XE170, XE4, XE123, XH45, XH22 et XE1

- **Chemin des Grands Prés :**

Secteur du Gériais : Chemin des Grands Prés desservant les parcelles XE184 et XE57 et XE55 à XE49

- **Impasse du Haut des Landes :**

Impasse du Haut des Landes, la voie desservant les parcelles XK96, XK95, XK93, XK88 et XK92

- **Route du Parc Ollivieron :**

Secteur des Quatre Chemins, Route du Parc Ollivieron, la voie située entre la Rue de Villeneuve et la rue des Métairies et desservant les parcelles YL109 à YL55 et YL25 à YN58

- **Chemin du Bran :**

Chemin du Bran, la voie desservant les parcelles XC48 à XC54 et XC56 à XC119

- **Rue du Bran :**

Rue du Bran, la voie desservant les parcelles XC64 à XC222 et XC66 à XA6

- **Rue de la Briandais :**

Rue de la Briandais, la voie desservant les parcelles XC110 à XC138 et XC70 à XC116

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,



ACCEPTTE la dénomination des voies mentionnées ci-dessus,

DONNE tout pouvoir à Monsieur Le Maire et/ou son adjoint délégué pour signer toutes les formalités en lien avec l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 17 octobre 2023

| | |
|---|--|
| Pour Le Maire empêché | La secrétaire de séance |
| Mogan Jean-Louis | Borne Caroline |
|  |  |

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **23 OCT. 2023**

- Secteur 30-31 (Marcel Le Bronze – Audrey Chatal – Caroline Gergaud)

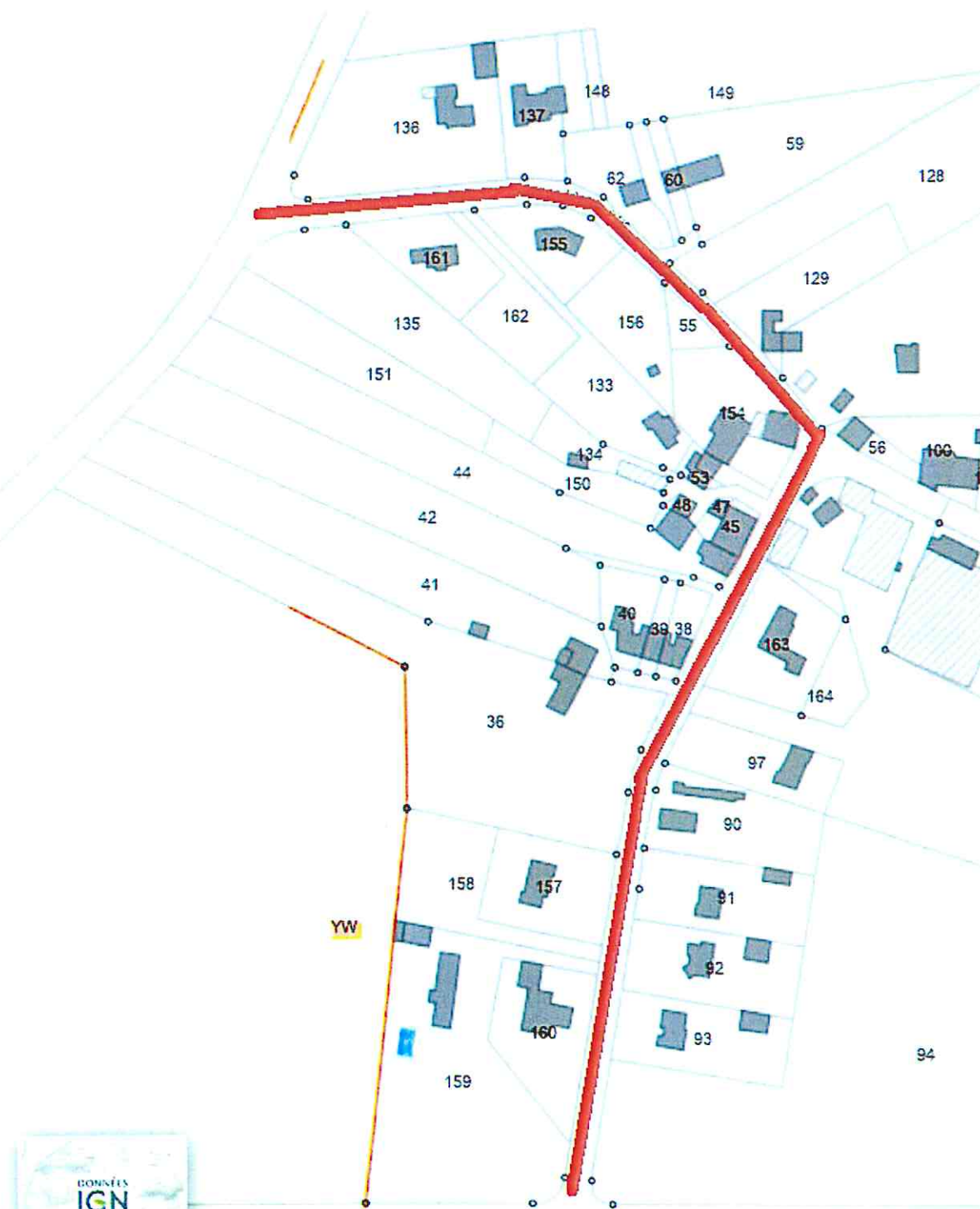
-Impasse des Oliviers

Impasse des Oliviers, la voie privée située sur la parcelle YM235 et desservant les parcelles YM232, YM233, YM234 et YM25



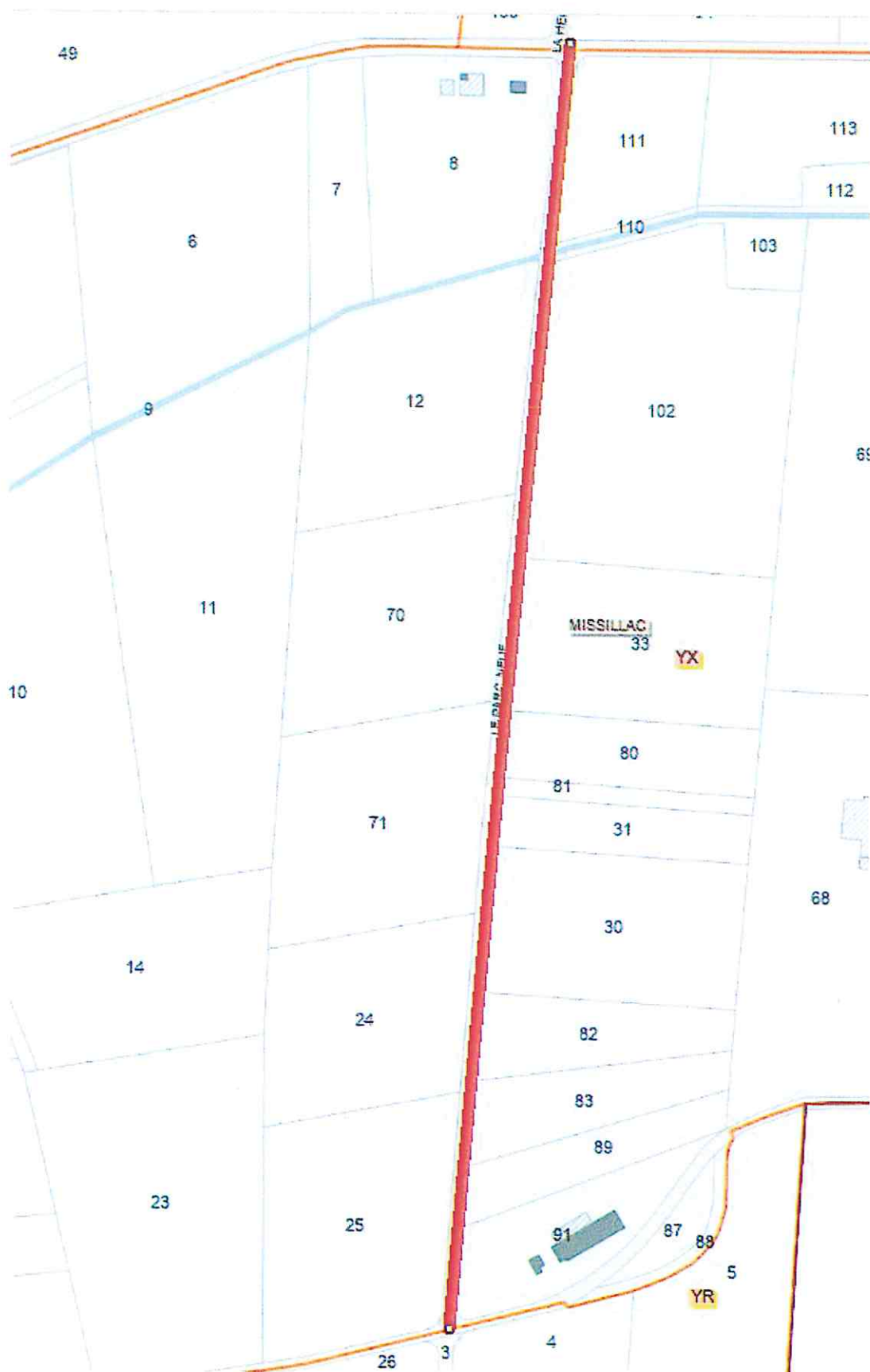
-Rue de la Herviais

Rue de la Herviais, la voie desservant les parcelles XA159 à XA135 et XA94 à XA136



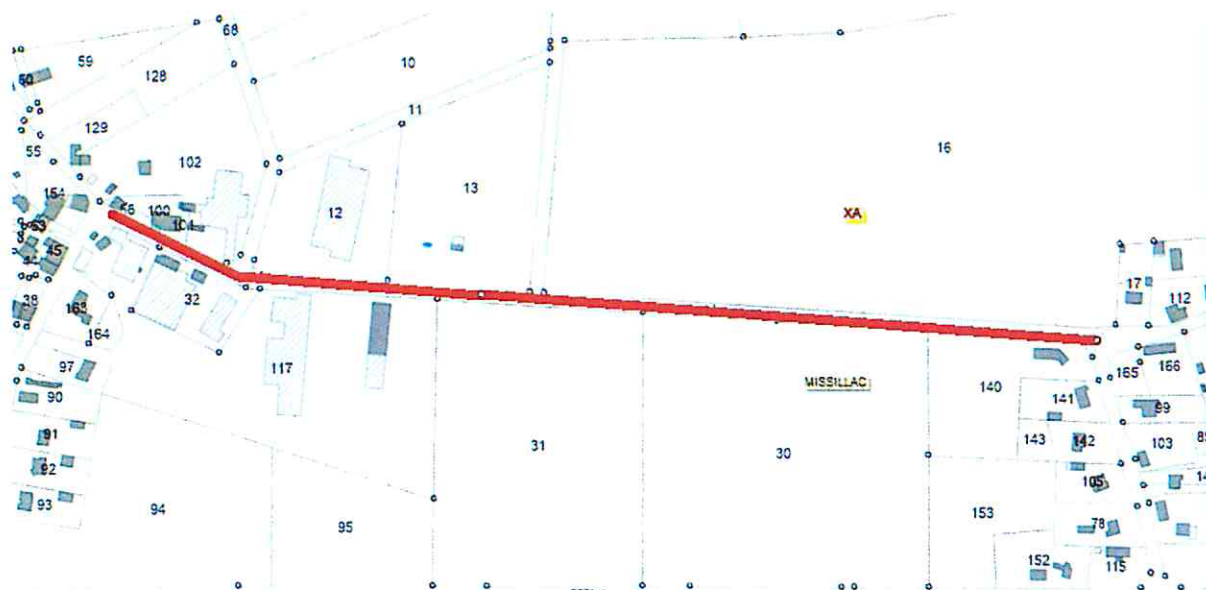
-Route du Parc Neuf

Route du Parc Neuf, la voie située entre la route départementale D2 et la Rue de la Templierie et desservant les parcelles YX8 à YX25 et YX11 à YX91



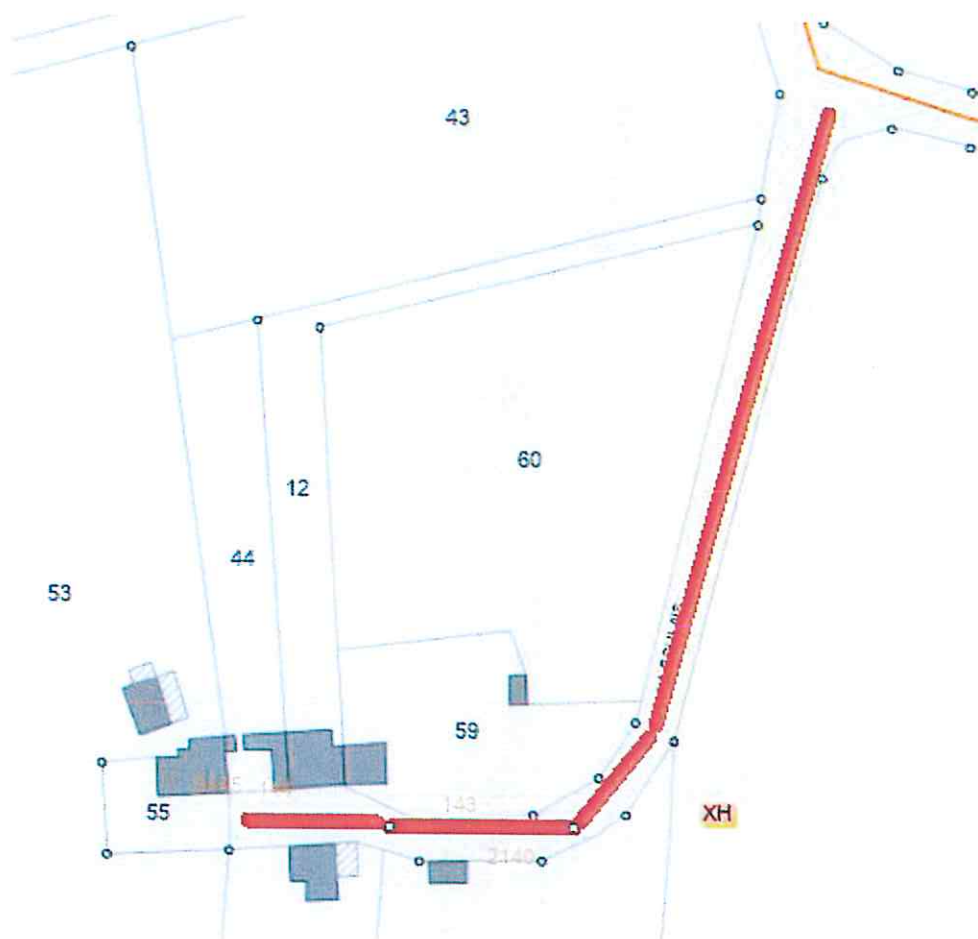
-Chemin du Chabu

Chemin du Chabu, la voie située entre La Herviais et Perny et desservant les parcelles XA117 et XA140 et XA56 et XA16.



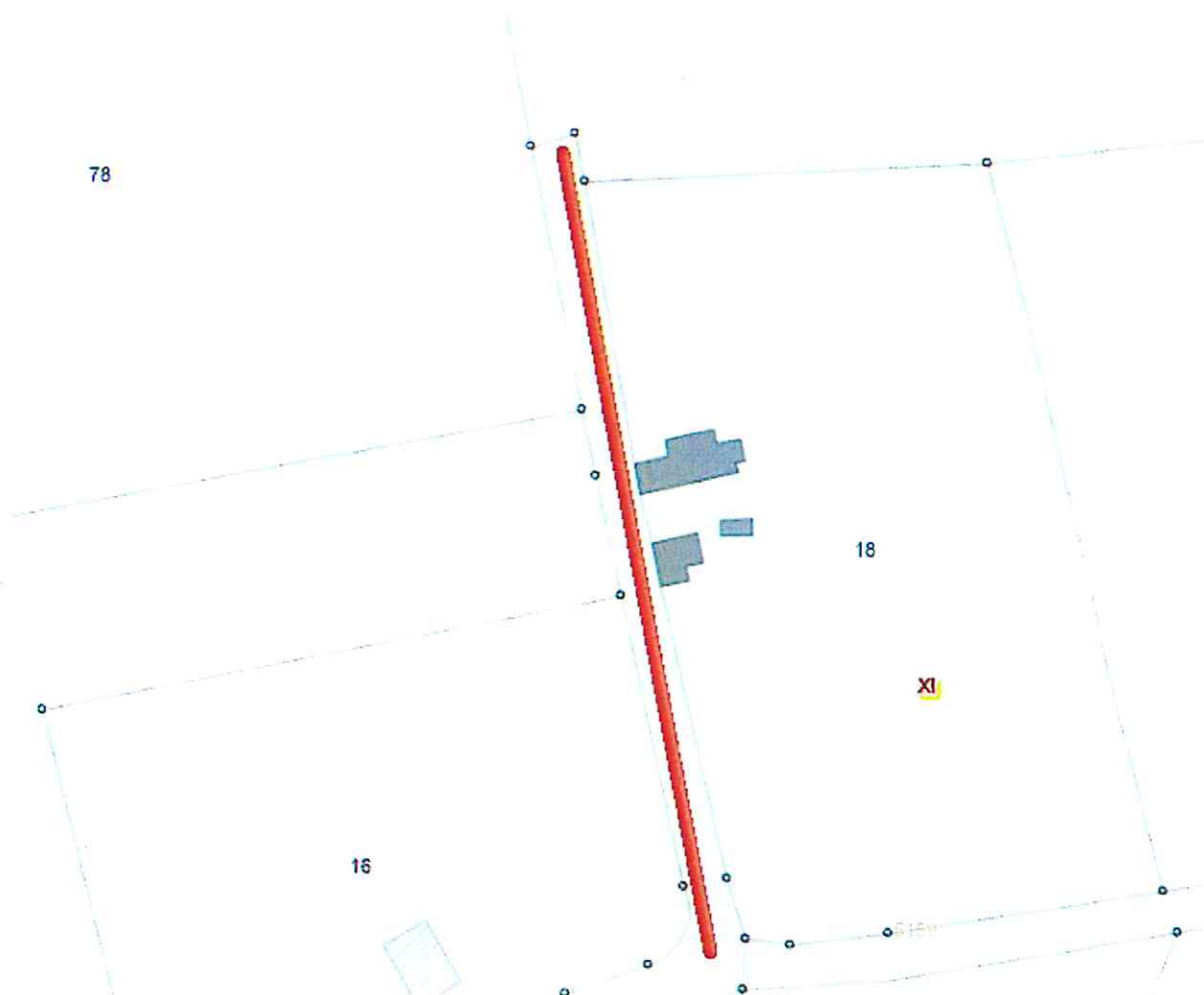
-Impasse de la Boulais

Impasse de la Boulais, la voie située entre les lieux-dits Trélu et Le Forsdoff.



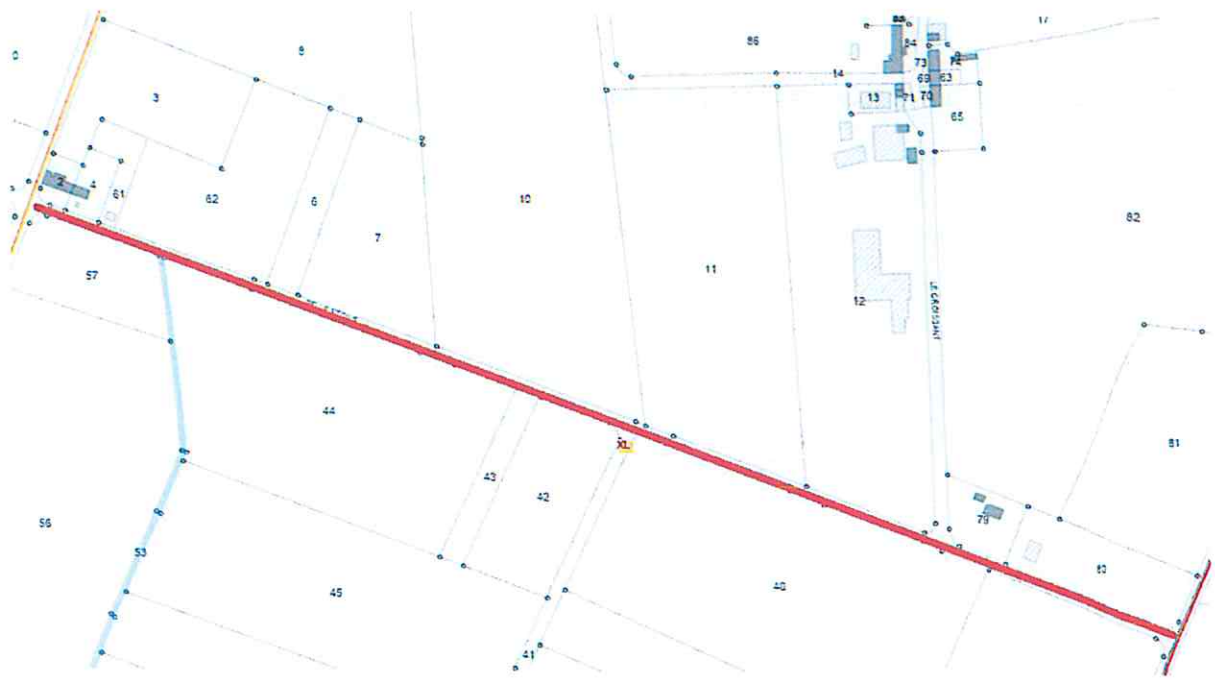
-Impasse de Bel Air

Impasse de Bel Air, la voie desservant les parcelles XI18, XI19, XI78, XI76 et XI16



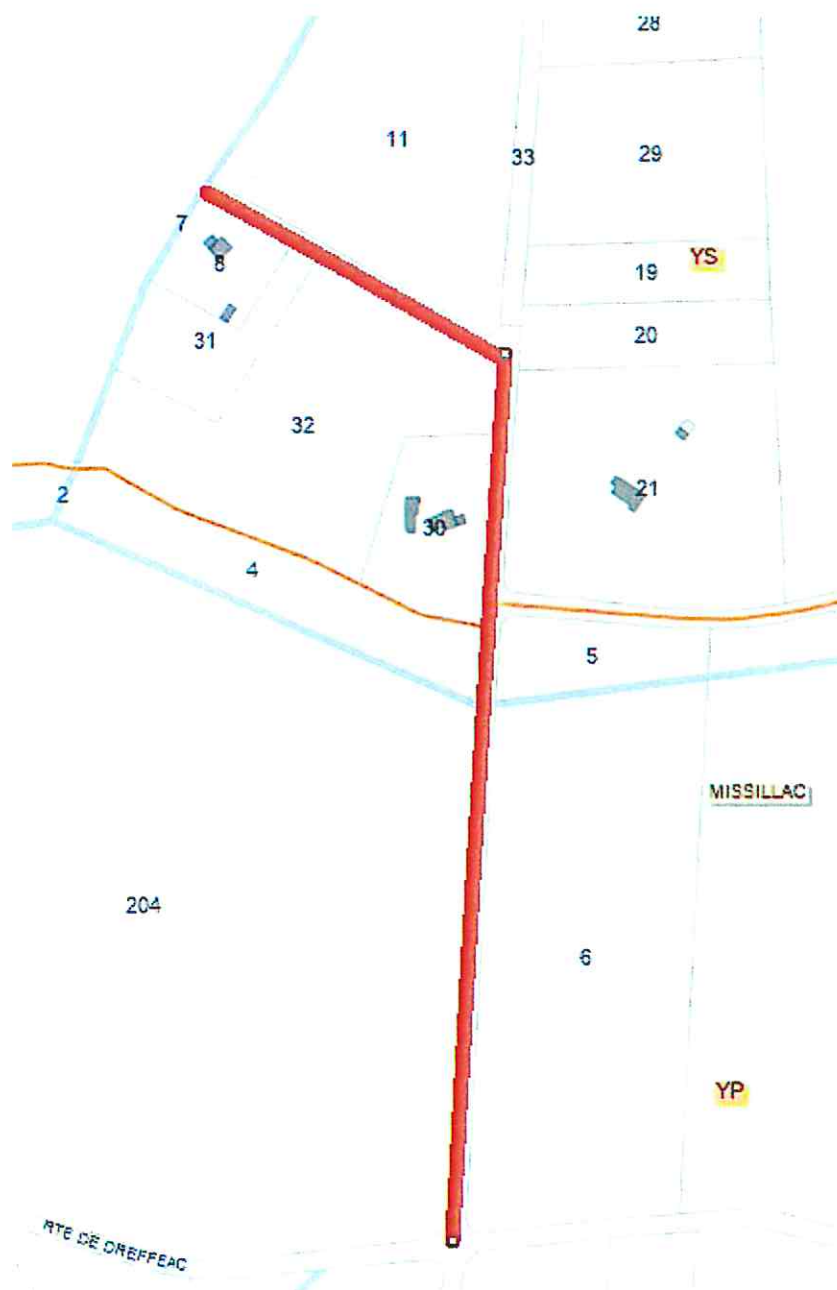
-Route de la Belle Etoile

Route de la Belle Etoile, la voie desservant les parcelles XL2 à XL80 et XL57 à XL22



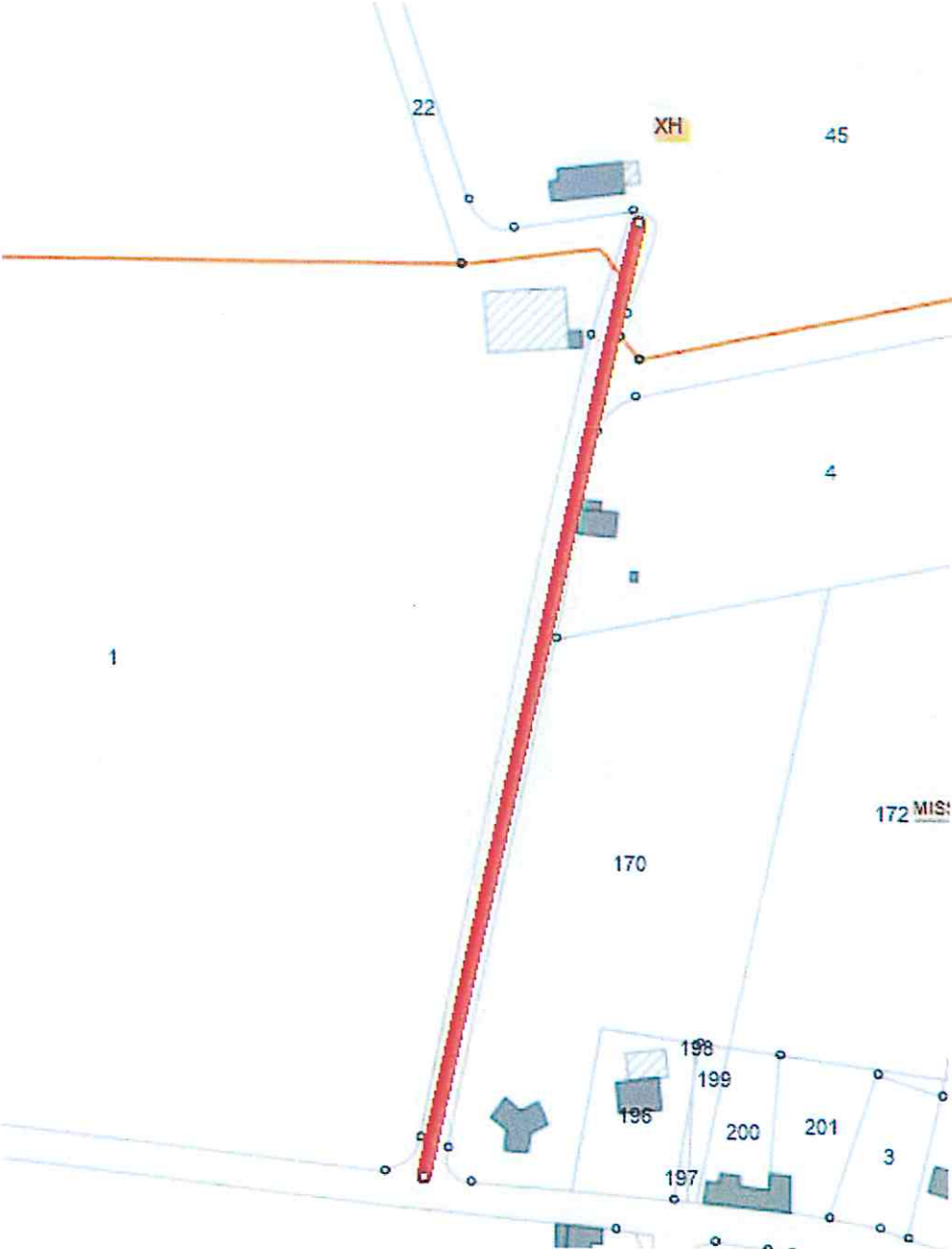
-Chemin du Haut Pinly

Chemin du Haut Pinly, la voie desservant les parcelles YP204 à YS8 et YP6 à YS11



-Route de Saint-Yves

Secteur du Gériais : Route de Saint-Yves, la voie desservant les parcelles XE170, XE4, XE123, XH45, XH22 et XE1



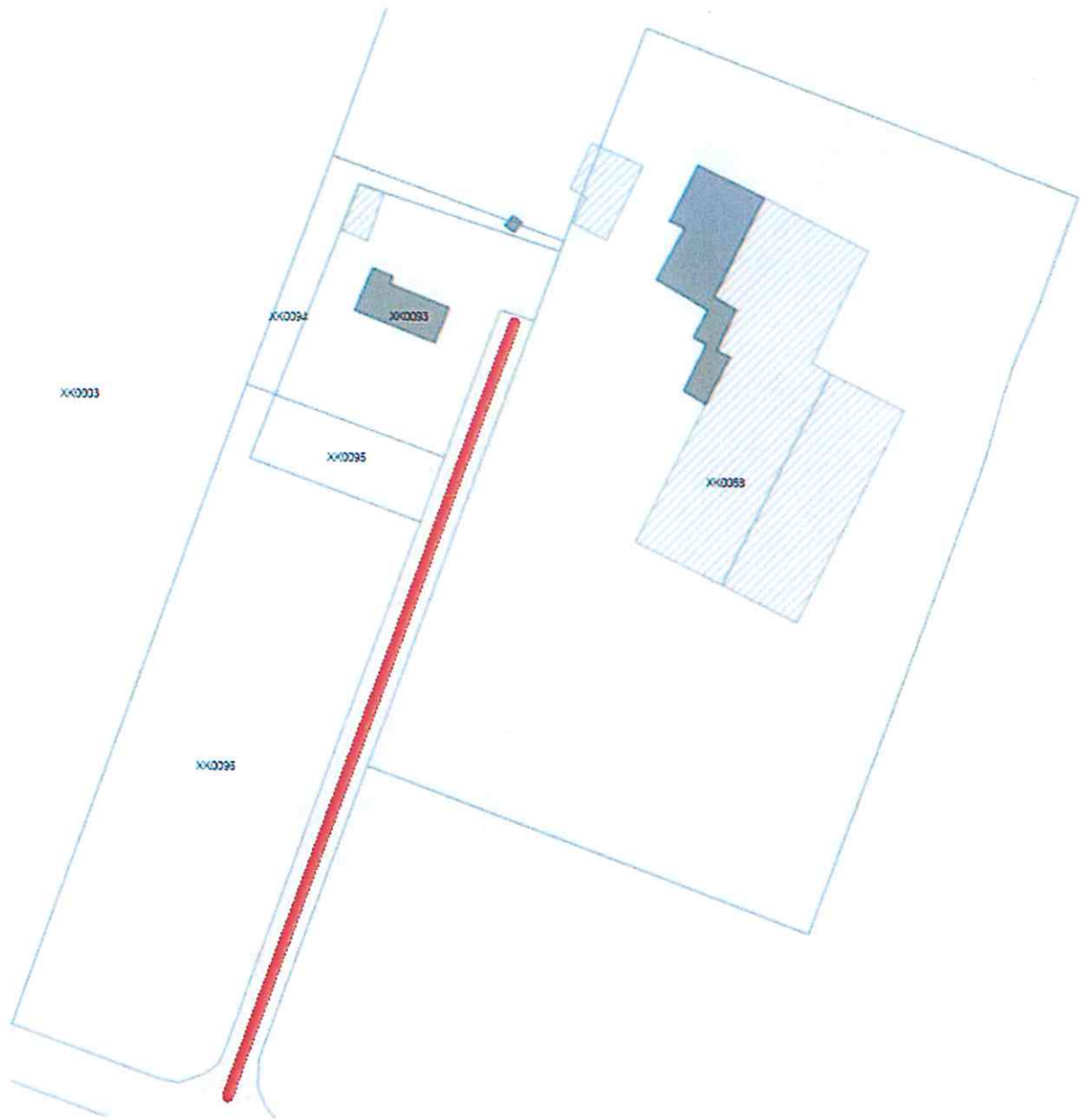
-Chemin des Grands Prés

Secteur du Gériais : Chemin des Grands Prés desservant les parcelles XE184 et XE57 et XE55 à XE49



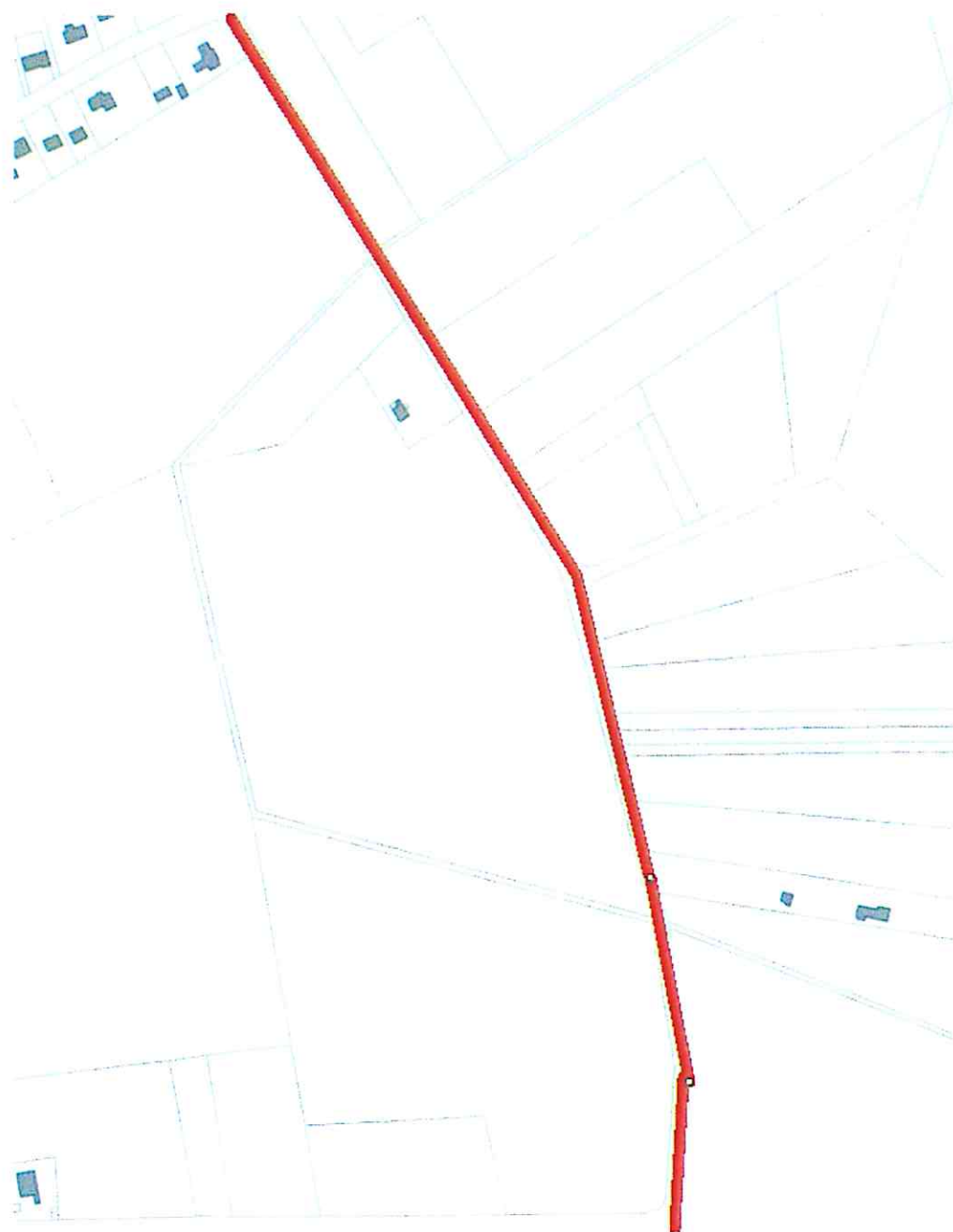
-Impasse du Haut des Landes

Impasse du Haut des Landes, la voie desservant les parcelles XK96, XK95, XK93, XK88 et XK92



-Route du Parc Ollivieron

Secteur des Quatre Chemins, Route du Parc Ollivieron, la voie située entre la Rue de Villeneuve et la rue des Métairies et desservant les parcelles YL109 à YL55 et YL25 à YN58



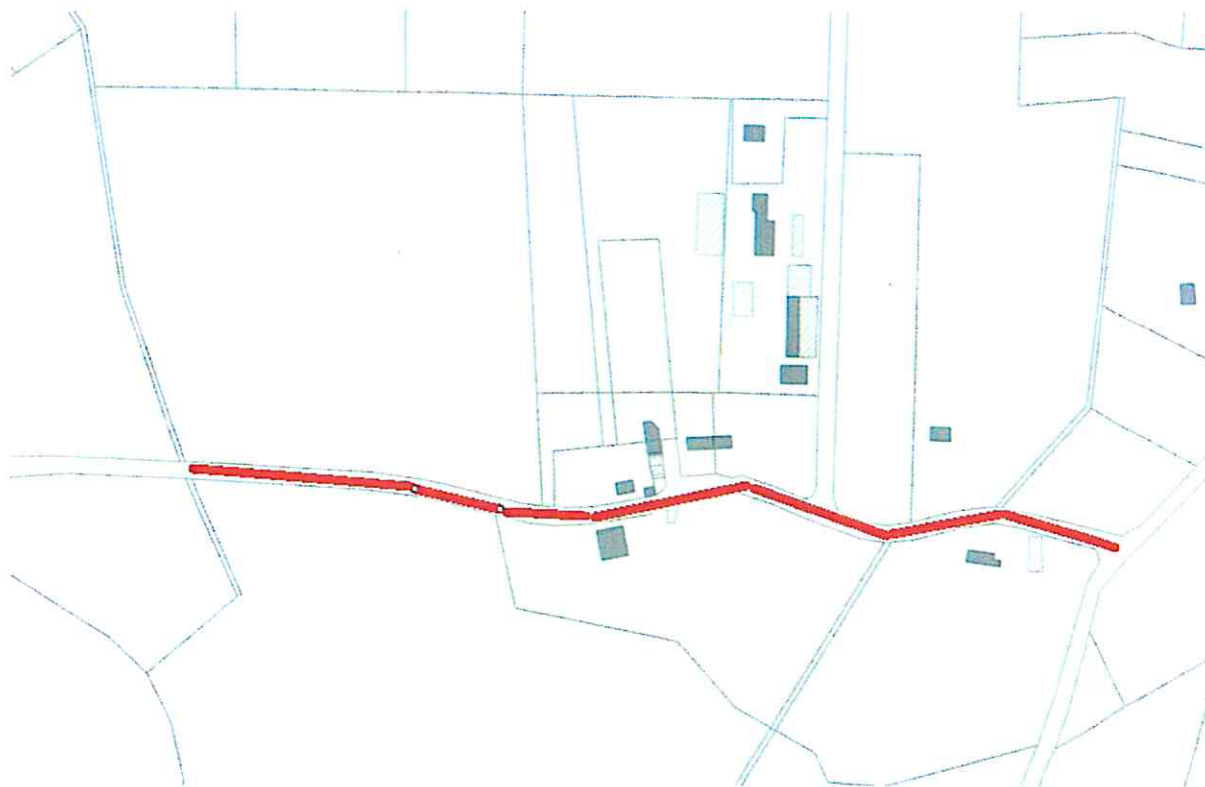
-Chemin du Bran

Chemin du Bran, la voie desservant les parcelles XC48 à XC54 et XC56 à XC119



-Rue du Bran

Rue du Bran, la voie desservant les parcelles XC64 à XC222 et XC66 à XA6



-Rue de la Briandais

Rue de la Briandais, la voie desservant les parcelles XC110 à XC138 et XC70 à XC116

